

Dispositif
**ARGENT
DE POCHE**



**DOSSIER D'INSCRIPTION
VACANCES DE LA TOUSSAINT 2025**

Commune de SAINT-GÉRARD-CROIXANVEC

Tél : 02 97 51 40 09

Mail : mairie@saint-gerard-croixanvec.bzh

Informations personnelles

NOM :
PRÉNOM :
SEXE : ☐ M ☐ F
DATE DE NAISSANCE : / /
ADRESSE :
ADRESSE MAIL : @
TEL PORTABLE : / / / /

Représentant Légal

NOM :
PRÉNOM :
TEL FIXE : / / / /
TEL PORTABLE : / / / /
ADRESSE MAIL : @

Disponibilités

VACANCES DE LA TOUSSAINT 2025 DE 9H À 12H

☐ LUNDI 20/10 ☐ MARDI 21/10 ☐ MERCREDI 22/10 ☐ JEUDI 23/10 ☐ VENDREDI 24/10

Pièces à joindre obligatoirement

- ☐ COPIE DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ
- ☐ PHOTOCOPIE DE L'ATTESTATION D'ASSURÉ SOCIAL OU CARTE VITALE
- ☐ ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE
- ☐ AUTORISATION PARENTALE COMPLÉTÉE

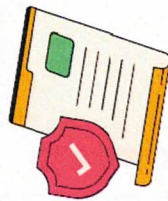
LES INSCRIPTIONS SE FONT DANS LA LIMITE DES PLACES
DISPONIBLES ET PAR ORDRE D'ARRIVÉE

Signature du candidat

DOSSIER COMPLET À RETOURNER EN MAIRIE AVANT LE 10 OCTOBRE 2025

TOURNER LA PAGE

Dispositif ARGENT DE POCHES



CONTRAT DE PARTICIPATION

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Tel : _____ / _____ / _____ Mail : _____ @ _____

Ce contrat est un engagement de votre part.
Lisez-le attentivement avant de le signer.

Concernant la périodicité de l'activité

- L'activité « Argent de Poche » se déroule pendant les vacances scolaires de 9h00 à 12h00.
- La durée du chantier est de 3h00 dont 10 min de pause.

Concernant la ponctualité

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous.
- Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée à y prendre part.

Concernant la réalisation des chantiers

- Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des tâches qui peuvent m'être confiées (peinture, désherbage...)
- Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.
- Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier, l'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les chantiers (travaux + pause). En conséquence, les téléphones portables devront être placés sur répondeur.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant le chantier

- Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- Je reste poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaille mais également envers les autres participants au chantier.
- Durant mon travail, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquels j'interviens.
- Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue du chantier ; Je le remets à l'encadrant à la fin du chantier.

Indemnisation du chantier

- Toute réalisation satisfaisant d'un chantier entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 15 € par chantier d'une durée 3 heures.
- L'indemnité sera versée tous les vendredis à 12 h00 à la Mairie.

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

Fait à _____ Le _____

Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »

AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur,

agissant en qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants :

- > La commune de SAINT-GÉRARD-CROIXANVEC ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche » et la somme versée pour la participation ne pourra être considérée comme un salaire.
- > Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation demandant la preuve de la présente couverture sociale est demandée lors de l'inscription du jeune. Si le jeune est amené à se blesser, au cours de l'activité ou au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en charge par son propre régime de couverture sociale.
- > La commune de SAINT-GÉRARD-CROIXANVEC a souscrit auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont liés les uns par rapport aux autres.

Autorise mon enfant :

Nom : _____

Prénom : _____

Domicilié : _____

à participer au dispositif « Argent de Poche »

Dans le cadre des missions « Argent de Poche » des reportages photos, vidéos peuvent être réalisés avec vos enfants ; ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les différents chantiers effectués sur la commune et non à des fins commerciales.

☐ Autorise les prises de vue de mon enfant

☐ Refuse les prises de vue de mon enfant

Fait à _____ Le _____

Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »